

## PROTOCOLE DE FIN DE GREVE DES INTERNES DU GROUPE HOSPITALIER SUD REUNION

Le Mercredi 4 Avril 2007, Entre les signataires

Monsieur Didier ROBERT, Maire du Tampon, Président du Conseil d'Administration du Groupe Hospitalier Sud Réunion

Et

Mesdemoiselles WIELANEK et LEGENDRE, représentants du bureau le l'internat du Groupe Hospitalier Sud Réunion

Il a été convenu ce qui suit :

1°) Le Président du Conseil d'Administration du Groupe Hospitalier Sud Réunion s'engage à faire construire dans les locaux actuellement occupés par le service de neurologie (P9), où dans tout autre lieu, à une échéance prévisible 2011-2012, un internat, projet prioritaire dans le contexte de création d'un CHR(U) à la Réunion. Information sera donnée au chef de service de neurologie

Le projet répondra aux besoins d'accueil des internes ( Océan Indien, inter-région) à titre prioritaire des stagiaires des pays voisins et des enseignants et chercheurs de passage dans l'île en fonction des disponibilités ; il intégrera un lieu de vie et de convivialité disposant d'un espace de restauration où seront servis les petit-déjeuners et les collations, et où les internes pourront recevoir des invités. Information devra donnée au chef de service de neurologie.

Les internes acceptent, pour des raisons de sécurité sanitaire alimentaire, leur principal lieu de restauration soit situé à proximité de l'espace de restauration de l'établissement.

2°) Les internes du Président du Groupe Hospitalier Sud Réunion acceptent les dispositions transitoires décrites dans le compte-rendu de la réunion du 27/03/2007 signé par le directeur délégué, à savoir :

- Logement des internes dans l'immeuble des Baies Roses.
- Aménagement de six chambres de garde, trois au deuxième étage du bâtiment central, trois dans le duplex numéro deux.
- Parallèlement, deux bureaux actuellement occupés par les cadres de santé du bloc opératoire seront libérés à la fin de l'année pour renforcer ce dispositif.
- Une solution sera trouvée en ce qui concerne l'interne de radiologie.
- Le lieu de restauration sera localisé à côté du restaurant du personnel, dans l'actuelle salle de réception du GHSR.

3°) Le bureau de l'internat sera destinataire d'une copie de la délibération du Conseil d'Administration du 26 Avril 2007 qui statuera à la demande de son président. Un groupe projet constitué par l'équipe de direction, le bureau de la CME et le bureau de l'internat, se réunira une fois par semestre, afin de se tenir informés de l'état d'avancement de ce dossier.